

ELEMENTS POUR UNE COMPTABILITE SOCIALE LOCALE

Etude réalisée pour le compte de la C.N.A.F.
et de la C.A.F. de Grenoble

par Michèle DARAN
et Jean-Louis FALCOZ VIGNE
(C.E.P.E.S.)

Partant de la constatation qu'il existe dans le domaine social, sur un département, une multiplicité d'intervenants et de ce fait, une grande diversité de réseaux de financement, cette étude se proposait de repérer et de quantifier l'ensemble des flux financiers en matière d'Action sociale.

Pour ce faire, les outils utilisés par chacune des institutions n'étant pas homogènes (chaque institution a sa propre façon de classifier les dépenses et les recettes, dispose ou non d'une analyse fonctionnelle des flux financiers, retient telle ou telle nomenclature de classement...), il apparaissait nécessaire de trouver une méthode qui autorise la mise en commun des informations détenues par chacun et, partant, qui permette de replacer dans un cadre **général** l'intervention **effective** de chaque partenaire en matière d'Action sociale sur un terrain déterminé.

L'étude systématique des budgets des institutions retenues (D.D.A.S.S. et Conseil général, C.A.F., C.P.A.M., C.R.A.M., communes, mutuelles, ASSEDIC) a fait apparaître l'impossibilité d'une mise en commun immédiate des informations réunies.

Le recours à l'analyse de la nomenclature des Comptes de la protection sociale (1) nous a permis d'élaborer une adaptation de ces comptes à la réalité locale, concrétisée par la construction d'une nouvelle nomenclature désignée sous le terme de "nomenclature de l'action sociale locale" (NASOL).

(1) Compte satellite de la Comptabilité nationale au même titre que les comptes de la santé ou de l'éducation.

Cette nomenclature repose sur une triple distinction :

- **par type d'organisme** (organismes de Sécurité sociale, administration départementale d'Etat, administrations locales, autres organismes).
- **par type de prestation fournie :**
 - . prestations sociales : transferts courants (espèces et nature) attribués à des ménages "en vue de couvrir des charges résultant de risques avérés de la protection sociale" sans qu'il y ait de contrepartie immédiate et équivalente de la part du bénéficiaire ;
 - . prestations de service social : fourniture aux ménages de biens et services gratuits ou quasi-gratuits du secteur non marchand ou de biens et services à prix réduits du secteur marchand (toujours dans le cadre de risques avérés de la protection sociale).
- **par type de risque couvert** : notion fondamentale dans le système de protection sociale dans la mesure où son apparition ou sa persistance déclenche l'intervention du système.

Nous avons conservé la classification habituelle en 9 postes :

. maladie)	
. invalidité, infirmité)	Santé
. accidents du travail)	
. maternité)	
. famille)	Famille
. inadaptation professionnelle)	
. chômage)	Emploi
. vieillesse)	
. survie)	Vieillesse

qu'il est éventuellement possible d'agrèger entre eux pour retrouver alors la classification en "fonctions" de L'effort social de la Nation.

L'application de cette nomenclature aux données financières établies par chaque institution retenue sur le département pour 1983 permet de présenter un tableau récapitulatif de l'ensemble des **dépenses nettes** d'Action sociale (1) réparties par grand type d'organismes, selon le risque couvert et la prestation servie.

(1) Ce mode de comptabilisation a pour objet de supprimer les doubles comptes particulièrement fréquents en matière d'Action sociale (financements croisés notamment).

Schéma 1

Recettes et dépenses d'action sociale, par organisme et par habitant (en francs)

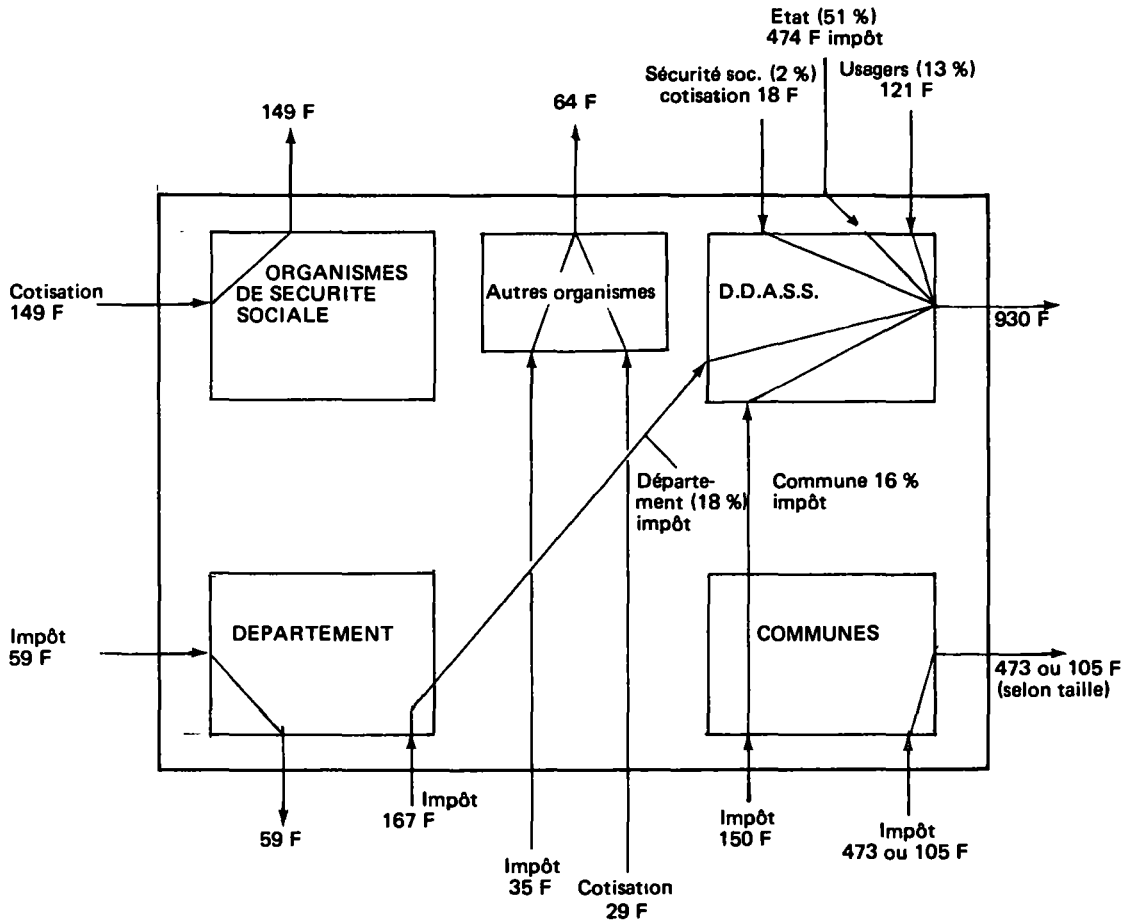
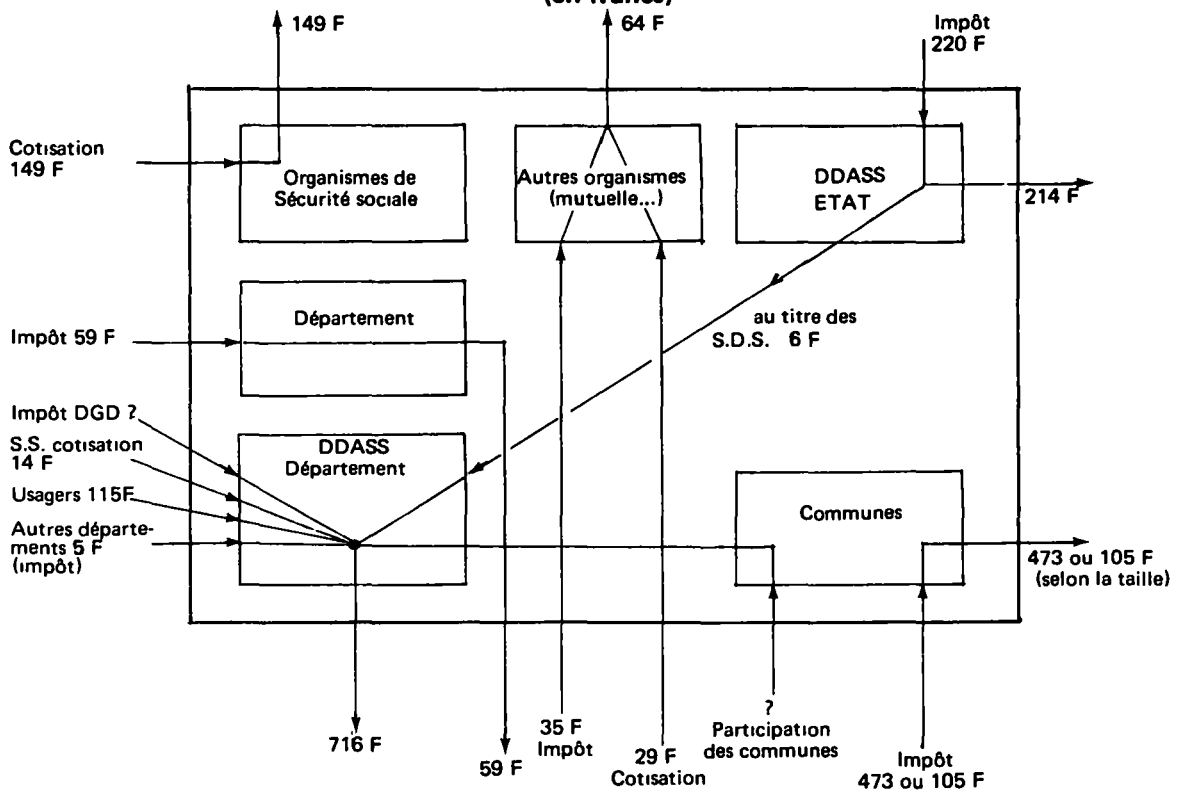


Schéma 2

Recettes et dépenses d'action sociale, par organisme et par habitant après décentralisation (en francs)



Cette présentation donne une vision de l'intervention dans diverses institutions retenues mais ne permet pas de repérer la réalité des circuits de financement.

C'est pourquoi nous avons procédé dans un deuxième temps à la construction d'un schéma qui tente de retracer les recettes et les dépenses par organisme ; ce schéma a été ensuite modifié pour prendre en compte (de façon fictive et sur les données de 1983) l'incidence de la décentralisation dans le domaine de l'Action sanitaire et sociale intervenue en 1984.

Deux interrogations subsistent dans ce second schéma :

- la participation des communes : pour 1984 il semble que les communes aient participé à hauteur de leur ancienne contribution (contingent d'Aide sociale reconduit) mais les critères de détermination de cette participation vont, à l'évidence, être modifiés ;
- la participation de l'Etat : avant 1984 l'Etat contribuait aux dépenses du département selon le groupe de dépenses considéré (I, II, III) ; depuis, l'Etat verse une "dotation générale de décentralisation" qu'il est impossible d'affecter à une fonction particulière (social, tourisme, urbanisme...) et qui tient compte par ailleurs du fait que certains impôts ou taxes d'Etat sont maintenant prélevés par le département (vignette, impôt sur transactions immobilières).

Cette double interrogation conduit à souligner que la réalité de l'intervention du département devient plus difficile à cerner... en termes de dépenses nettes.

Rappelons pour conclure que cette étude visait à la confection d'un outil de connaissance de la réalité des financements locaux en matière d'Action sociale. Cet outil est à parfaire sur certains points (meilleure connaissance de l'ensemble des intervenants, meilleure saisie des données, affinement de la notion d'Action sociale, amélioration des estimations pour les intervenants supra-départementaux) ; mais il faut garder à l'esprit qu'un outil de ce type n'a d'intérêt que si les responsables de l'Action sociale locale s'en emparent pour l'améliorer d'un point de vue technique mais aussi, et surtout, pour l'utiliser comme instrument de connaissance, de référence et de réflexion dans la mise en oeuvre concertée des politiques locales d'Action sociale.